
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 12 JUILLET 2021 EN VISIOCONFERENCE

- Présents : Stéphan AIME, Henri BERGERET, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Bernard DALMON, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Christine KITEGI, Stéphanie FEUILLERAT, Eric HILDEBERT, Richard LAGRAVE, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Lionel REY, Anne SARRUS, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES, Julien VILLE.
- Invités : Gérard BOULOUNAUD, Marc CRUBELLIER, Thierry MOUILLAUD, Michel OLIVET.
- Excusés : Alain BOULIANNE, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Ludivine CRUBELLIER, Philippe JAMET, Thierry MOUILLAUD.
- Absents : Jean-Paul HERNANDEZ, Sébastien LETRILLARD, Hélène MANDROUX, Gilles MICHEL, Chantal PLANQUES, Catherine RAMONE, Didier VIANAI.
- Assiste : Alexis BUSOLIN.

Début de la réunion : 19 :12

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 27 mars 2021**
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (en séance).

1. Affaires institutionnelles et financières.

1.1. Informations du Président.

Elections dans les instances départementales et régionales

Bernard DALMON a été élu, le 3 avril 2021, Trésorier Adjoint du Comité Régional Olympique et Sportif d'Occitanie et, à ce titre, siège à la Conférence Régionale du Sport (collège des employeurs) et à la Conférence Régionale des Financeurs (collège des fédérations sportives).

Marie-Hélène TESTE a été élue, le 17 avril 2021, présidente du Comité Départemental de l'Aude de Natation et, à ce titre, sera proposée pour représenter ce comité départemental au sein du Comité



Directeur de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation lors de la prochaine Assemblée Générale.

Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation

Un bilan des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Française de Natation qui s'est tenue au Pouliguen, les 11 et 12 juin 2021, est présenté. Sont principalement abordés les modifications règlementaires et statutaires, la mise en œuvre des cercles de compétences, le bilan comptable 2020, l'évolution des programmes sportifs, le développement des pratiques compétitives, tous les documents relatifs à ces travaux ayant été préalablement communiqués à tous les élus du Comité Directeur.

Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Sur le plan sportif, 6 nageurs (Jonathan ATSU (TOEC), David AUBRY (3MUC), Margaux FABRE (Canet 66 Nat.), Léon MARCHAND (TOEC), Assia TOUATI (TOEC), Antoine VIQUERAT (TOEC)) et 1 entraîneur (Nicolas CASTEL (TOEC)) soit 25% des effectifs de l'Equipe de France de Natation Course sélectionnés aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 sont issus d'Occitanie. En outre, David AUBRY (3MUC) est sélectionné sur l'épreuve olympique de 10 km de Natation en Eau Libre.

Saison 2021-2022

Sur le plan institutionnel, un séminaire de rentrée regroupant salariés, cadres, membres du Comité Directeur, Présidents et représentants des Comités Départementaux, est programmé le 18 septembre 2021 selon des modalités qui resteront à déterminer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. L'objectif demeure la préparation de la saison sportive 2021-2022 ainsi qu'une actualisation du plan de développement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

1.2. Informations du Trésorier.

Organisme de Discipline Régional

L'Organisme de Discipline Régional de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation s'est réuni le 9 avril 2021 au sujet d'un litige financier au sein d'un club de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et a prononcé, en faveur de l'auteur des faits, une suspension de la licence auprès de la Fédération Française de Natation pour une durée de 20 ans. L'affaire est désormais transmise auprès du Procureur de la République à Montpellier.



Projets Sportifs Fédéraux

Il convient de retenir les indicateurs suivants relatifs à la campagne de financement des Projets Sportifs Fédéraux de l'année 2021 :

- 39 structures (clubs et comités départementaux) ont déposé une demande de financement contre 24 et 41, respectivement en 2019 et 2020.
- 109 actions ont fait l'objet d'une demande de financement contre 53 et 134, respectivement en 2019 et 2020.

L'instruction de l'ensemble de ces demandes, à l'échelon régional, est désormais clôturée ; les propositions ont été transmises à la Fédération Française de Natation à la fin du mois de juin 2021.

Etat des licences au 11 juillet 2021

[L'état des licences au 11 juillet 2021](#) fait apparaître une baisse de 26,85% du nombre de licences (soit 11 028 licences) par rapport au 11 juillet 2020 sur l'intégralité du territoire régional ce qui correspond à un impact financier de 77 502 Euros pour la ligue. A l'échelle fédérale, une diminution de 28,85% des effectifs de licences (soit 121 240 licences) impacte l'exercice comptable à hauteur de 1 478 067,80 Euros.

A titre complémentaire, l'impact de l'annulation de la plupart des compétitions régionales s'élève à près de 90 000 Euros sur les recettes d'engagements, toutes disciplines confondues.

Clôture des comptes

La clôture des comptes est statutairement prévue le 31 août prochain. Il est ainsi rappelé l'obligation de disposer à cette date de tous les documents comptables et notamment des factures à régler comme à émettre.

En parallèle, le Défi Régional des Finances sera sollicité pour poursuivre l'actualisation du plan comptable de la ligue avec l'objectif perpétuel de remise en cause pour sans cesse progresser.

Assurances

Un audit de l'ensemble des contrats d'assurance est en cours de réalisation. A ce jour, tous les véhicules (minibus) sont désormais assurés auprès de la même compagnie. Une démarche similaire est en cours pour les locaux et les petits équipements. A titre de rappel, la licence permet l'assurance de la pratique des activités de la natation ce qui, une fois encore, justifie l'intérêt de licencier chaque adhérent.



Proposition du Comité Directeur

Compte-tenu de l'ensemble des éléments précédents et dans l'objectif de favoriser la reprise de la pratique en compétition, le Comité Directeur propose à l'unanimité :

- l'abaissement de 50% des montants actuels de tous les engagements, individuels ou par équipes, pour toutes les disciplines, en compétitions régionales, à compter du 1 septembre 2021.
- la gratuité des engagements (à la compétition régionale concernée) du club support, pour toutes les disciplines, à compter du 1 septembre 2021 en sus de l'aide aux organisations d'un montant de 250 Euros par demi-journée.

Ces propositions seront mentionnées dans l'annuel règlement régional financier 2021-2022.

2. Défis Régionaux.

A l'unanimité, le Comité Directeur entérine la participation d'Edouard FERNANDES aux réunions du Défi Régional de Natation Course.

3. Actions régionales 2020-2021.

En dépit du contexte sanitaire, plusieurs actions régionales ont pu être organisées. En termes de bilan, il convient de retenir les organisations suivantes :

- un test-event de Natation en Eau Libre à Nailloux (29 mai 2021) afin de contribuer à la préparation des nageurs sélectionnés en Equipe Régionale pour la Coupe de France des Régions d'Eau Libre (Juniors 1 et 2) à Graveline (10 au 12 juin 2021).
- plusieurs tournois de waterpolo en extérieur via des initiatives locales depuis le 9 juin 2021.
- un stage régional de Natation Artistique à Villefranche de Rouergue (7 au 11 juillet 2021) en présence de 32 nageuses issues de 7 clubs et 4 membres d'encadrement.

En termes de perspectives, sont envisagées :

- une sélection régionale composée de mineurs uniquement (8 dames et 8 messieurs) à la Coupe de France des Régions de Natation Estivale à Laval (27 et 28 août 2021).
- une sélection régionale en catégories Juniors à la Coupe d'Europe de Natation en Eau Libre à Barcelone, le 25 septembre 2021.

En parallèle, 7 compétitions ont été organisées en Natation Course (5 à Toulouse et 2 à Montpellier) et 2 en Natation Artistique (Perpignan et Toulouse) depuis le confinement de novembre 2020. En outre, 3 manifestations sont envisagées en Natation en Eau Libre, successivement à Sète (22 et 23 août 2021), Valras-plage (12 septembre 2021) et Albi (19 septembre 2021). Si les deux premières sont respectivement labélisées Coupe de France et EDF Aqua Challenge, ces 3 manifestations constituent la première Coupe Régionale d'Eau Libre



d'Occitanie à l'issue de laquelle un classement sera établi selon les mêmes critères que ceux de la Coupe de France.

4. Annuels règlements sportifs régionaux.

4.1 Natation Course, Natation Artistique, Natation en Eau Libre et Maîtres

Pour chacune de ces disciplines, les calendriers sportifs fédéraux ne sont, à cet instant, pas définitifs si bien que les démarches engagées restent prévisionnelles. Les calendriers régionaux 2021-2022 seront communiqués lorsque ceux-ci auront un caractère définitif. A l'unanimité, le Comité Directeur entérine le principe de prioritairement solliciter, en 2021-2022, chaque club support désigné en 2020-2021 malgré l'annulation des organisations en raison de la crise sanitaire. En outre, si la prise de licence demeure du 1 septembre au 31 août de l'année suivante, il est à noter la bascule du calendrier sportif de Natation Course (uniquement) de la prochaine saison sportive sur l'année civile 2022 si bien que l'actuelle saison sportive est prolongée (en termes de considération des performances) au 31 décembre 2021. L'objectif consiste ainsi à disposer de classements établis sur des années civiles comme cela est le cas pour la plupart des pays européens.

4.2 Natation Estivale

A l'unanimité, le Comité Directeur entérine le calendrier régional de Natation Estivale pour la saison 2021. A ce jour, la fréquentation des bassins estivaux demeure mitigée si bien que le programme des compétitions régionales a dû être restreint.

Si le Comité Directeur a unanimement approuvé le principe d'une sélection régionale à la prochaine édition de la Coupe de France des Régions de Natation Estivale (cf. §3), il est tout aussi unanime à sensibiliser les nageurs sélectionnés au sujet des qualités comportementales requises à intégrer l'équipe engagée et, si nécessaire, à solliciter l'Organisme de Discipline Régional pour suites à donner. L'encadrement de cette sélection sera confié à un éducateur sportif titulaire d'un Brevet d'Etat, conformément au cadre légal en vigueur.

5. Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

L'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation est actuellement reconnue comme Unité de Formation par Apprentissage dont l'objectif est une certification Qualiopi (au sein du Référentiel National de Qualité) au 1 janvier 2022.

En termes de bilan à ce jour, tous les candidats aux Brevets Fédéraux 1 et 3 sont certifiés et le taux de réussite en fin de formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire mention Activités Aquatiques et de la Natation atteint 95%. Enfin, depuis le 9



juin dernier, plusieurs sessions du dispositif Aisance Aquatique ont été proposées (successivement à Carmaux, Rodez et Colomiers), d'autres sont envisagés au sein de plusieurs bassins de vie d'Occitanie.

En termes de perspectives, en 2021-2022, les inscriptions au Brevet Professionnel de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Populaire mention Activités Aquatiques et de la Natation sont possibles jusqu'au mois de septembre 2021. De plus, plusieurs formations seront proposées en apprentissage, à savoir : le Brevet Professionnel de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Populaire mention Activités Aquatiques et de la Natation dont une session est prévue pour les Sportifs Haut-Niveau (ou l'ayant été), le Moniteur Sportif de Natation et le Brevet Fédéral 4 adossé au Diplôme d'État de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Populaire spécialité Natation Course.

6. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, la réunion est clôturée.

Fin de la réunion : 21 :22

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général